**Mesures de sécurité à prendre
pour les activités sportives et de plein air à Retraite en Action**

**En vigueur à partir du 24 juin 2020 – Situation - COVID 19**

Comme vous le savez, certaines activités sportives peuvent reprendre, à condition de respecter les mesures de sécurité édictées par la province de l’Ontario et la Sécurité publique de la Ville d’Ottawa, dont entre autres choses :

1. Si vous ne vous sentez bien, restez à la maison, loin des autres;

2. Gardez une distanciation physique de 2 mètres entre chaque personne;

3. Les rassemblements peuvent désormais compter jusqu’à 10 personnes;

4. Le port du masque est recommandé, s’il est difficile ou impossible de garder la distanciation physique;

5. Se laver les mains fréquemment avec de l’eau et du savon. Utiliser un désinfectant à base d’alcool s’il n’y a pas d’eau et de savon;

6. Suivre les normes d’hygiène (en évitant de se toucher le visage et en se couvrant lorsqu’on tousse ou éternue);

**Merci beaucoup de respecter ces normes et bonne santé.**

***Anne-Marie Laurendeau***

Directrice générale
Retraite en Action